



GARANTIE LIMITÉE

Boîtiers de direction réusinés Bendix®

Bendix Commercial Vehicle Systems LLC (« Bendix ») garantit à l'acheteur d'origine que les boîtiers de direction réusinés Bendix® seront exempts de défaut de matériaux et de fabrication pour les périodes de garantie suivantes, la première occurrence ayant préséance.

Appareil	Période de garantie		
	Mois	Milles (km)	Heures
Tous les boîtiers de direction réusinés	18	150 000 (240 000)	5 400

La garantie limitée ne couvre pas les défauts ou dommages causés par une utilisation abusive ou malveillante, un accident, la négligence, l'usure normale ou l'installation, l'entretien, l'altération ou la réparation inadéquate du produit.

Produit :

Le produit dit défectueux doit être retourné franco de port par le concessionnaire de l'équipement d'origine (EO) ou par le distributeur agréé de Bendix dans un délai de trente (30) jours à compter de la découverte du défaut. **Les réparations non autorisées annuleront cette garantie limitée.**

Bendix ne devra, à sa seule discrétion, que réparer le produit défectueux ou le remplacer par une pièce de rechange réusinée. La période de garantie de la pièce de rechange équivaldra à la durée restante de la garantie d'origine (période, kilométrage, ou heures).

Main-d'œuvre :

Bendix vérifiera le produit et déterminera à son entière discrétion si les conditions de la présente garantie couvrent les frais de main-d'œuvre engagés au taux appliqué aux heures standard selon le barème des retraits et substitutions (BW1322) en vigueur au moment de l'installation du produit défectueux.

CETTE GARANTIE LIMITÉE ANNULE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, FORMELLES OU IMPLICITES, PAR EFFET DE LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. BENDIX NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, PROGRESSIFS, CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES COÛTS FACTURÉS SUITE À UNE VISITE DE RÉPARATEUR, UN REMORQUAGE OU UNE INTERRUPTION DE SERVICE.